

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DES 16-25 ANS EN OCCITANIE : L'ASSURANCE MALADIE ET LE CRIJ UNISSENT LEURS EFFORTS POUR MIEUX INFORMER LES JEUNES

Les 12 Caisses primaires d'assurance maladie d'Occitanie⁽¹⁾ et la CCSS⁽²⁾ de la Lozère ont signé en juin 2025 la convention régionale avec le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)-Info Jeunes Occitanie.

Cette convention vise à développer des repères en santé (droits et promotion de la santé) pour les jeunes accompagnés par le réseau information jeunesse dans le cadre de leurs parcours d'autonomie. Pour rappel, les jeunes sont affiliés à titre personnel à l'Assurance Maladie dès 18 ans et dans certains cas à partir de 16 ans.

L'objectif est de donner aux jeunes les moyens de mieux comprendre l'offre de soins et le système de santé, en les sensibilisant sur leurs droits d'assuré social (médecin traitant, couverture santé complémentaire, Compte ameli, carte Vitale...) et les dispositifs de prévention dont ils peuvent bénéficier.

Ce partenariat a débuté le mardi 24 juin 2025, lors de la dernière rencontre entre les référents accès aux droits et aux soins des jeunes des CPAM et les conseillers information jeunesse du CRIJ. Il se poursuivra notamment par le partage d'outils et de supports de communication adaptés aux publics jeunes et par la présence commune des deux réseaux sur certains événements jeunes.

Dans le cadre de ses missions, l'Assurance Maladie a développé depuis 2019 une stratégie santé jeunes des 16 à 25 ans autour de 4 axes prioritaires :

- information, communication, éducation au système de la santé ;
- accès aux droits et aux soins ;
- actions de prévention ;
- collaboration avec les acteurs de l'accompagnement des jeunes.

Elle développe de nombreux partenariats avec les acteurs locaux de la jeunesse, universités et CROUS, missions locales...

(1) CPAM Ariège (Foix) ; CPAM Aude (Carcassonne) ; CPAM Aveyron (Rodez) ; CPAM Gard (Nîmes) ; CPAM Haute-Garonne (Toulouse) ; CPAM Gers (Auch) ; CPAM Hérault (Montpellier) ; CPAM Lot (Cahors) ; CPAM Hautes-Pyrénées (Tarbes) ; CPAM Pyrénées-Orientales (Perpignan) ; CPAM Tarn (Albi) ; CPAM Tarn-et-Garonne (Montauban).

(2) CCSS Lozère (Mende) : Caisse commune de Sécurité sociale de la Lozère.

Accès aux droits et aux soins des jeunes : des problématiques particulières

Chaque année, l'Assurance Maladie poursuit son engagement auprès des plus de 9 millions de jeunes, âgés de 16 à 25 ans, population qui requiert une attention particulière.

Une récente analyse des données de l'Assurance Maladie montre qu'en 2022 :

- 16 % d'entre eux n'avaient pas consulté un généraliste depuis au moins un an ;
- 37 % n'avaient pas consulté un dentiste depuis au moins 2 ans ;
- 34 % des jeunes femmes étaient sans acte de gynécologie depuis plus d'un an.

Une enquête IPSOS de 2021 formule le constat d'un renoncement aux soins chez 36 % des jeunes de 16-25 ans - en majorité pour des difficultés financières - mais 24 % mettent en avant le fait de ne pas savoir à qui s'adresser.

Il y a donc un véritable enjeu d'information des jeunes autour de la santé.



2025

+ de 9 M
de JEUNES
âgés de 16 à 25 ans

Enquête
IPSOS
En 2021

36 %
ont renoncé
aux soins

► pour difficultés
financières

► 24 % par
méconnaissance



À propos d'Info Jeunes Occitanie : le centre de ressources et d'information pour les jeunes

Info Jeunes Occitanie est une association qui a pour but de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes. Ce centre basé à Toulouse et à Montpellier anime, coordonne et forme également le réseau Info Jeunes régional, qui comporte environ 90 structures réparties sur les 13 départements de la région Occitanie.

Par de nombreuses actions, le réseau Info Jeunes Occitanie aide les jeunes à utiliser l'information comme un élément stratégique de leurs prises de décisions, tout au long des étapes de leurs parcours. Elle met à leur disposition par tous moyens appropriés, une information gratuite, neutre, complète et actualisée dans tous les domaines pouvant les concerner :

- l'accompagnement dans les premières démarches d'accès à l'emploi et à la formation ;
- l'information sur les métiers, les filières de formation et les perspectives économiques locales pour éclairer les choix d'orientation ;
- le soutien à l'accès au logement autonome et à la gestion d'un budget ;
- l'aide à la compréhension des droits sociaux et des démarches administratives ;
- l'encouragement à l'engagement citoyen et à la réalisation de projets personnels ou collectifs ;
- l'accompagnement à la mobilité, notamment internationale, en lien avec les acteurs spécialisés ;
- la contribution à la qualité de vie des jeunes via des actions de prévention, d'éducation à la santé, et d'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances ;
- l'éducation au numérique, aux médias et à l'image, pour favoriser une utilisation éclairée des supports d'information.



À propos de l'Assurance Maladie

#AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ : UNE MISSION FONDAMENTALE DE L'ASSURANCE MALADIE

Pour que le système de santé demeure toujours aussi protecteur et continue de bénéficier aux générations futures, l'Assurance Maladie met tout en œuvre pour garantir son efficacité.

Elle agit à trois niveaux :

- ☒ Tout d'abord, en contenant les dépenses de santé sans rationner les soins ni entamer leur qualité, avec pour leitmotiv celui du « juste soin au juste coût ». Ainsi, les analyses qu'elle conduit lui permettent de faire, chaque année, des propositions concrètes au Parlement et au ministère en charge de la Santé ; quant à ses actions de « maîtrise médicalisée », elles permettent d'économiser plus de 500 millions d'euros par an.
- ☒ Deuxième niveau d'action : la coordination des acteurs de santé pour une meilleure prise en charge des patients. Ceci nécessite des outils comme Mon espace santé (MES), mais également le développement de nouveaux modes de recours aux soins, comme la création de maisons de santé pluridisciplinaires ou encore l'usage de la télémédecine.
- ☒ Enfin, l'Assurance Maladie assume pleinement son rôle de régulateur en faisant la pédagogie des comportements responsables et du bon usage et en luttant contre les abus et les fraudes. C'est ainsi que plus de trois milliards d'euros de préjudice a été détecté et stoppé depuis 2005 grâce à son action. Moins visibles et connues du grand public, toutes ces actions participent activement à la protection de chacun et sont indispensables pour que le système continue d'être pleinement solidaire.

Contact Presse

CPAM de la Haute-Garonne : Karine LOUBÈRE
E-mail : presse.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr
Tél : 07 64 55 82 12

CRIJ Occitanie - Info Jeunes : Claire GUILLON
E-mail : communication@crij.org
Tél : 06 30 48 08 92